



Syndicat C.G.T. des personnels
du Département de l'Isère

POUR LA FONCTION PUBLIQUE

POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE POUR LES USAGERS

POUR LE RENFORCEMENT DE NOS DROITS ET GARANTIES

COLLECTIVES

IL EST URGENT D'AGIR !

Le projet « transformation de la fonction publique » devrait être applicable cet été. Cette loi est régressive pour les agents publics et donc pour nos services publics !

Commission Administrative Paritaire

Vos élu.e.s CAP ne pourront plus intervenir sur ce qui concerne :

- les **promotions et avancements de grade**
- la **mobilité et la mutation**

En effet, ce n'est plus du ressort de la CAP à compter de la promulgation de la loi ou au plus tard à compter du 1er janvier 2021 pour la fin de la compétence promotion et avancement de grade et à compter du 1er janvier 2020 pour les mobilités et mutations



Fusion des Comités Techniques et des Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de travail

Les CHS-CT vont disparaître au profit d'une « formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail » au sein du Comité Social Territorial (nouveau nom du CT). **Les mandaté.e.s seront désigné.e.s parmi les élu.e.s du CST.**

- **Prérogatives** de la formation spécialisée **revues à la baisse** pour exemple, les réorganisations de services ne passeront plus par le CHS-CT

Plus de précarité

- **Extension** des possibilités pour les employeurs de **recrutement par contrat**
- Création d'un « **contrat de projet** » pouvant prendre fin n'importe quand avec un délai de prévenance de deux mois et d'une durée maximale de 6 ans
- Introduction de la **rupture conventionnelle** dans la fonction publique

Ce n'est pas une fatalité ! GREVE ET MANIFESTATION

LE MARDI 19 MARS 2019

- **Grenoble : 10h à la Gare**
- **Bourgoin : 10h place St Michel**

